COMMENT ÉCRIRE UN PROJET DE RÉSOLUTION ?

1. Qu'est-ce qu'une résolution ?

Avant la conférence, chaque délégué écrit un projet de résolution sur un sujet de sa commission. Grâce à ce travail d'écriture, le délégué participe activement aux débats aussi bien informels que formels.

Une résolution est une déclaration officielle de l'ONU. **Elle consiste en une seule et longue phrase, divisée en clauses**. Elle a été débattue puis approuvée par l'assemblée. C'est pourquoi chaque délégué, à la conférence, doit arriver avec son projet de résolution. Celui-ci a su exprimer la pensée non du pays que le délégué représente mais de la majorité des États membres des Nations Unies.

2. Comment rédiger une résolution ?

Le délégué doit se poser quatre questions fondamentales. Celles-ci constituent les thèmes des deux parties de la résolution. Un exemple de résolution est présenté à la fin de ces fiches méthodologiques.

1) Qu'est-ce que le préambule d'une résolution?

Un préambule est une introduction à une résolution. C'est la partie préliminaire de la résolution. Chaque clause du préambule commence par un verbe au participe présent ou par un adjectif.

2) Que doit-on écrire dans le préambule d'une résolution?

Le préambule sert à mettre en évidence les connaissances que le délégué possède sur le sujet. Il doit placer ses phrases de préambule du plus important vers le moins important, du général vers le particulier :

- le délégué écrit ses références à des résolutions déjà signées, à des conventions ratifiées, à des déclarations rédigées lors de conférences ;
- il donne des statistiques officielles, les plus récentes possible ;
- il remercie les pays, les organisations ou les personnes qui ont travaillé sur le sujet ;
- il souligne les difficultés rencontrées lors de la mise en application du sujet ;
- il commence ses phrases de préambule en utilisant un des verbes ci-dessous.

Verbes pour le préambule

Accueillant avec satisfaction Désireux Réalisant
Affirmant Encouragé Reconnaissant

Agissant Espérant Regrettant profondément

Alarmé par Estimant Réitérant

Approuvant Etant aussi Rendant hommage
Après avoir décidé Exprimant Renouvelant
Assuré Exprimant sa (vive) préoccupation Résolu
Attendant avec intérêt Exprimant sa satisfaction Sachant

Ayant à l'esprit Félicitant Se déclarant à nouveau préoccupé

Ayant étudié Gardant à l'esprit Se déclarant de nouveau

Ayant examiné Gravement préoccupé Se félicitant

Ayant présent à l'esprit Louant Se félicitant également

Ayant pris connaissance avec satisfaction Notant Se référant
Ayant reçu Notant avec regret Soucieux
Cherchant Notant avec satisfaction Soulignant

 Confiant
 Observant
 Soulignant à nouveau

 Conscient
 Persuadé
 Soulignant en particulier

 Considérant
 Portant une appréciation positive
 Tenant compte de

Constatant avec (une vive) préoccupation Prenant en compte

Convaincu Prenant note
Croyant Préoccupé

Déclarant Profondément préoccupé aussi

Démontrant Rappelant également en outre / de surcroît

Déplorant Réaffirmant également

3) Que sont les clauses d'une résolution?

Les clauses sont les dispositions particulières d'une résolution. Elles précisent de manière ordonnée ce que les Nations Unies sont prêtes à mettre en place. Chaque clause commence par un verbe au présent à la troisième personne du singulier. Certains verbes peuvent être suivis d'un adverbe.

peuvent être utilisés à la fin de ces

verbes les mots suivants :

4) Que doit-on trouver dans les clauses de la résolution?

Cette seconde question est sans nul doute la plus difficile à résoudre. Le délégué doit examiner la faisabilité de son projet qu'il s'agisse d'un nouveau sujet ou de la modification d'une résolution existante. Pour cela :

- le délégué encourage, invite des pays à se joindre à une convention en la ratifiant ;
- il propose, accueille favorablement, condamne toutes nouvelles réformes ;
- il soutient, se félicite, déplore la mise en place d'une nouvelle commission ;
- il confirme, constate avec préoccupation ce qui est déjà existant ;
- il commence ses clauses en utilisant un des verbes ci-dessous.

Verbes pour les clauses

Déplore (vivement) Accepte Propose Désigne Proroge Accueille avec (une vive) satisfaction Accueille favorablement Encourage Réaffirme Engage Affirme (solennellement) Espère Regrette Appelle Exhorte Rend hommage Apprécie Exige Se déclare convaincu Exprime sa gratitude Se déclare prêt Approuve Autorise Exprime sa sérieuse préoccupation Se déclare satisfait Félicite Cherche Se félicite

Cherche Félicite Se félicite
Condamne (énergiquement) Invite Soutient
Confirme Lance un appel Transmet

Considère Loue
Constate avec préoccupation Note

Décide Prend note avec préoccupation

Déclare en conséquence Presse

Demande de nouveau Prie (instamment) en outre / de surcroît

Demande instamment Proclame également

3. Comment présenter une résolution ?

L'entête de votre résolution doit donner certaines informations précises. Écrivez-les dans l'ordre proposé cidessous en mettant une ligne d'espace entre chaque information :

peuvent être utilisés à la fin de ces

verbes les mots suivants :

FORUM : Donnez le nom de l'assemblée dans laquelle vous allez débattre.

QUESTION : Écrivez le sujet de votre résolution.

SOUMIS PAR : Écrivez le nom de la délégation que vous représentez.

Notez aussi que:

- Le verbe au participe présent ou l'adjectif introducteur de chaque clause du préambule doit être écrit en italique.
- Le verbe de chaque clause de la seconde partie de la résolution doit être écrit en italique,
- il y a une ligne d'espace entre chaque clause,
- les clauses sont aussi numérotées,
- les sous clauses débutent par a), b), c), etc.,
- les acronymes et les abréviations doivent être écrits en toutes lettres lors de leur première écriture dans la résolution,
- chaque clause du préambule se termine par une virgule,
- chaque clause de la seconde partie de la résolution se termine par un point virgule,
- il n'y a qu'un seul point dans une résolution et il se trouve à la toute fin,
- la plupart des résolutions du Conseil de Sécurité se terminent par : « Décide de rester activement saisi de la question ».
- aucun nom d'école ne doit apparaître sur la résolution.

EXEMPLE

Conseil de Sécurité

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2159%20%282014%29

Assemblée générale

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/1

+ rédiger l'entête

http://dd.dgacm.org/ores/french/notes bas page Publications.htm

3. Le parcours d'une résolution

